



Suivez la Caf sur **facebook**



**Echo  
Caf  
flash**

L'info pratique de la Caf pour les **partenaires relais**

N° 29/2015 - 12/11/2015

## Comment un allocataire peut-il faire une réclamation à la Caf ?

Si un allocataire n'a pas été satisfait par la réponse apportée à sa demande ou par un de nos services, il peut faire une réclamation en se connectant sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique « Ma Caf » ou dans l'espace « Mon Compte », puis en cliquant sur « Contacter ma Caf » puis sur « Par courriel ». Il doit ensuite cliquer sur "Suivant" dans la vue qui s'affiche et compléter le formulaire.

Nous nous engageons à y répondre dans **un délai de 15 jours**.

Si la réponse apportée à cette réclamation ne le satisfaisait pas ou si il n'a pas reçu de réponse, il peut saisir le médiateur de la Caf.